

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT

F C

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	22	27
Quorum :		14

Séance du 17 Juillet 2025

N°25-07-07

Date de la convocation
9 Juillet 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le dix-sept juillet**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, maire,
Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, adjoints,
Mme Pamela MARODON, conseillère municipale déléguée,
Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, M. Benjamin FOULTIER, Mme Emilie MASSARDIER (arrivée à 19h20 – à partir de la délibération 25-07-03), M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, conseillers municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

M. Denis SALANON qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET,
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir M. Alain MONDON.

Absents excusés sans pouvoir

Néant

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Participation financière de la SARL SPTC « le Grand Galop » pour l'organisation de son concours de pétanque

Monsieur le maire informe que les propriétaires de la SARL SPTC « Le Grand Galop », 20 rue nationale à SAINT-JUST-MALMONT, souhaitent organiser un concours de pétanque le

AR Prefecture

043-214302051-20250717-25_07_07-DE
Reçu le 21/07/2025
Publié le 21/07/2025

vendredi 25 juillet 2025, au complexe sportif et demandent à louer, pour l'occasion, du matériel appartenant à la collectivité.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de fixer la somme pour la mise à disposition des structures communales et du matériel pour ce concours de pétanque, compte-tenu que cette demande n'émane pas d'une association de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE FIXER à 171.00 € la somme pour la participation due par la SARL SPTC « Le Grand Galop », 20 rue nationale à SAINT-JUST-MALMONT, pour la mise à disposition des installations communales et du matériel, dans le cadre de l'organisation du concours de pétanque du vendredi 25 juillet 2025.

DE DONNER POUVOIR à monsieur le maire afin de recouvrer la somme de 171.00 € pour cette manifestation.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 17 juillet 2025

Le maire,
M. Frédéric GIRODET

Le secrétaire de séance
M. David CHAUDIER



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, M. David Chaudier.

AR Prefecture

043-214302051-20250717-25_07_07-DE
Reçu le 21/07/2025
Publié le 21/07/2025